

Halle : Une AG au fil conducteur perturbé !



Initialement prévue le 21 janvier, l'assemblée générale de l'Entité Provinciale Réunie Hainaut-Brabant wallon s'est finalement tenue à Halle, dans les locaux de la fédération, le jeudi 29 janvier. Une AG, attendue car, en tant qu'organe administrative suprême, elle entérine les décisions sportives hivernales arrêtées dans les deux provinces. Invité, « Coulon Futé » s'est montré, comme ce fut le cas à Visé la semaine précédente, un spectateur particulièrement attentif...

Une première. Ces dernières années, l'Assemblée Générale de l'Entité Provinciale Réunie Hainaut Brabant wallon se déroulait en Brabant wallon, à Nivelles pour être précis. Ce 29 janvier, les présidents (un représentant admis par société) de ladite EPR se sont encore réunis en territoire brabançon, par contre de l'autre côté de la frontière linguistique. En effet, la salle « *De Witte Duif* », de la Gaasbeeksteenweg où se situe le siège de la RFCB, aménagée pour la circonstance, les attendait.



Deux intrus. Beaucoup de présidents n'ont vraisemblablement pas remarqué à l'entame de la réunion qu'un ordinateur et une caméra étaient déposés sur la table des mandataires élus en ligne directe par leurs provinces respectives au sortir des récentes élections statutaires de la RFCB. Une lampe rouge de la caméra orientée vers l'assemblée présente était allumée. Ce qui pouvait les intriguer. Bien plus tard, un mandataire, lors de son intervention, levait le voile en justifiant une absence constatée par une présence informatique non visible dans la salle. En effet, le Bassylien vice-président national francophone **Marius Boboc**, par vidéoconférence, accompagnait bel et bien ses pairs hennuyers **Benoît Deltenre** et **Pierre Titart** et brabançons wallons **Denis Sapin**, **Jean-Pierre Palm** et **Dimitri Seressia**. Ses interventions étaient relayées à l'assemblée tantôt par **Jean-Pierre Palm**, tantôt par **Patrick Marsille**.



Du déjà vu et entendu ! Comparer l'AG de Visé de la semaine précédente et celle de Halle, en d'autres termes comparer la procédure suivie dans les deux EPR francophones, est un exercice périlleux car les sensibilités, les intérêts défendus y sont différents. Néanmoins, quelques points de similitude peuvent être décelés. Notamment la volonté manifestée par les mandataires de ne « *travailler* » que dans l'intérêt du national et surtout sous son couvert. Et de ce fait, de ne pas autoriser de remettre en cause leurs décisions, mais de bel et bien les défendre. L'exemple, repris tant à Visé qu'à Halle, de la rationalisation nationale des lâchers annoncée en 2027 atteste leur dépendance sans faille. Les débats menés se résumaient souvent à la reprise par l'assemblée d'une même argumentation. Entre autres à l'avantage accordé aux points longs, aux craintes et dangers tributaires des implantations géographiques, aux bénéfices à retirer ou aux inconvénients à subir du mode de lâcher... Mais encore à des « *je me demande ce que je suis venu faire, on n'est pas écouté* » sortis de la bouche de présidents qui seront bel et bien présents l'année prochaine pour discuter des mêmes thématiques.



Au fil du déroulement

Volet administratif. Benoît Deltenre, président en exercice, accueillait l'assemblée. Ce qui constituait une première pour lui, justifiait son côté réservé durant l'entièreté des débats menés bien souvent par le Brabançon wallon Jean-Pierre Palm. Après un temps de recueillement décrété, il demanda à Patrick Marsille de traiter le volet administratif de la saison 2025. Ce dernier, suite à l'absence de remarques formulées, entérina le procès-verbal de l'AG du 7 décembre 2024, entre autres publié sur le site de la fédération, non sans avoir découvert la non-réception de ce document par diverses sociétés à l'instar du PV de la récente assemblée préliminaire de Thumaide. Le secrétaire national annonça que 43 sociétés furent opérationnelles en 2025 ce qui représente un recul de 5 unités, que 80.093 bagues furent vendues (le Hainaut - à l'instar du Luxembourg de l'autre EPR dans une moindre mesure - enregistra une progression de 2.520 par rapport à 2024) et que 1.493 licences (- 108) furent recensées. Il informa les sociétés que, vu le retard imposé par les élections, les programmes-concours 2026 doivent être introduits sur le site Admin entre le 1^{er} et le 15 février, ce qui, à ses yeux, représente un court délai (C.F. : l'AGN du 27 février reprend en principe l'entérinement des programmes sportifs des EP/EPR).



Volet sportif. Benoît Deltenre lança ensuite le traitement de l'organisation sportive 2026 dans les provinces du Hainaut et du Brabant wallon, deux provinces déterminant une partition de cinq Sections géographiques dont deux fréquentent la ligne du Centre, les trois autres celle de l'Est. Il demanda à Pierre Titart d'évoquer la ligne du Centre 2026 en Hainaut.



Petite vitesse sur la ligne du Centre en Hainaut dans les Sections 1 et 2.

D'entrée de jeu, Pierre Titart évoqua les quatre lâchers de cette spécificité retenus dans les plans concoctés par le comité provincial. A savoir le lâcher Tournais, le lâcher Ouest-Frontalière-Entente des V, le lâcher Ath-Lessines-Blaton-Blaugies-Herchies-Silly, la lâcher Collégiale (Braine-le Comte, Masnuy-Saint-Jean, Soignies). Ces propos suscitèrent derechef deux réactions. La première stigmatisait la non-suite donnée à la demande de Soignies de réintégrer en 2026 la ligne de l'Est, comme cela fut demandé à Thumaide, récidivée par la suite à Marbaix-la-Tour. La seconde dénonçait la non-prise en compte d'une décision collégiale arrêtée à Thumaide régulant le nombre de lâchers en petite vitesse sur la ligne du Centre. Cette fin de non-recevoir hypothéquait chez des présidents le bien-fondé d'une assemblée préliminaire où tout apport n'est pas considéré.

En premier lieu, Robert Krupa, secrétaire de la société de Soignies en tant qu'observateur, relayé par Daniel Vandendorre, président de la société précitée et Francis Hogne, de Braine-



le-Comte évoquèrent les conséquences néfastes encourues en cas de refus définitif de la demande de réintégration de Soignies sur la ligne de l'Est. Ils se heurtèrent aux propos de Jean-Pierre Palm leur signifiant qu'il était à la fois impossible de faire marche arrière et indispensable de composer avec les instructions du national et les exigences des convoyeurs. Le mandataire brabançon

wallon, à titre justificatif, lut les instructions nationales. Ce qui fit dire à l'assemblée que l'envoi de ces instructions avait été promis à Thumaide sans effet concret. Il est à noter que plusieurs sociétés étaient représentées par deux personnes.

A ce stade de la réunion, et ce en défendant « son » Borinage, Jean-Claude Debiève, ancien vice-président national francophone, se leva, gagna le centre de l'hémicycle pour livrer un témoignage recourant parfois à de « lourds » propos. « Est-il saint et sportif, entonna-t-il, de

prendre de semblables mesures. On impose, on impose, on se fiche des comités, des sociétés. Je défends les petits amateurs, il faut revoir les choses SVP. Ne les empêchez pas de jouer à leur mode ! Pensez aux présidents et aux amateurs ! J'essaie de décourager mon fils. On ne sait plus jouer comme dans le passé. Pensez aux amateurs qui envisagent de fermer leurs trappes ». **Jean-Pierre Palm**, le seul mandataire répondant aux interventions de l'assemblée, eut une réplique malencontreuse, relative aux plausibles fermetures de trappes évoquées, dictée par la nervosité. Son « *tant pis, mais que veux-tu que je fasse d'autre ?* » fit réagir la salle, prouva, de manière subliminale, la complexité de gérer la colombophilie, un sport collectif pratiqué par des acteurs individualistes.



Après avoir obtenu la confirmation de l'imposition d'un résultat général par lâcher, le citoyen d'Hornu tint à préciser à l'assemblée : « *Si un concours est libéré à 7h, les pigeons quittent réellement le lieu de lâcher au plus tôt à 7h05. Mais l'heure de lâcher reprise sur le résultat est bel et bien 7h. Ce qui exerce un impact sur les vitesses de vol au détriment des courts points* ». **Jean-Pierre Palm** évoqua alors la rationalisation nationale des lâchers prévue en 2027 qui apportera un canevas tout différent. **Robert Krupa** s'enquit ensuite de savoir qui dispose des compétences concernant la vitesse et le petit demi-fond. **Jean-Pierre Palm** lui répondit l'EPR dans le respect du national.



Michel Devos intervint pour rappeler qu'à Thumaide (**Marius Boboc, Pierre Titart** et **Patrick Marsille** étaient présents), les sociétés d'Ath-Lessinesz Blaton ont demandé avec succès d'intégrer le lâcher *Ouest-Frontalière-Entente des V*. Ce qui réduit le nombre de lâchers à trois en petite vitesse. **Jean-Pierre Palm**, au nom de la rationalisation réalisée, souligna que la réduction du nombre de lâchers est une bonne nouvelle qui ne peut qu'être acceptée après une erreur de communication commise. Ce qui fut fait.

En résumé, en petite vitesse, trois lâchers sont, opérationnels en Hainaut en 2026 sur la ligne du Centre : le lâcher **Tournaisis**, le lâcher **Ouest-Frontalière-Entente des V-Ath-Lessines-Blaton** et le lâcher **Masnuy, Braine-le-Comte, Soignies, Blaugies, Herchies, Silly**. Maissemy est l'étape programmée pour les deux premiers lâchers, Noyon pour le troisième. Le *Tournaisis* et *Ouest-Frontalière-Entente des V-Ath-Lessines-Blaton* ont obtenu des Maissemy comme entraînements de semaine.

Grande vitesse sur la ligne du Centre en Hainaut dans les Sections 1 et 2. La grande vitesse fut traitée des plus rapidement. Deux lâchers sont recensés en 2026 : celui du **Tournaisis** et celui d'**Ouest-Frontalière-Entente des V-Ath-Lessines-Blaton-Masnuy, Braine-le-Comte, Soignies, Blaugies, Herchies, Silly**. L'itinéraire commun arrêté reprend des Pont-Sainte-

Maxence et des Ecoeu. La disproportion des nombres de sociétés dans les deux lâchers fut soulignée.

Petite et grande vitesse sur la ligne du l'Est en Hainaut-Brabant wallon dans les Sections 3, 4 et 5. Trois Sections, deux en Hainaut et une en Brabant wallon, relèvent de la ligne de l'Est. Les deux Sections hennuyères 3 (*Centre Charleroi* : Estinnes-au-Val, Givry, Courcelles, Marche-lez-Ecaussines, Btaine-le-Château) et 4 (*Charleroi Est* : Marbaix-la-Tour, Thirimobnt, Farciennes, Frasnes-lez-Gosselies, Froidchapelle) suivent le même itinéraire en petite vitesse (8 Laon, 17 Soissons) et en grande vitesse (2 Laon, 5 Soissons, 15 Saint-Soupplets et 4 Jouy-le-Châtel). Un seul lâcher en 2026 était initialement prévu par le comité provincial dans les deux spécificités de la vitesse. Toutefois, en petite vitesse, seule la société de Froidchapelle dans la Section 4 et celles d'Estinnes-au-Val-Givry-Courcelles dans le Section 3 disposent d'un lâcher séparé. **Ludmila Reingaert** demanda si l'on peut encore en 2026 jouer la vitesse avec des bagues en caoutchouc (point non traité à Thumaide). La réponse fut négative. Par contre, les pigeons supplémentaires en petite vitesse doivent être munis d'une bague en caoutchouc si, dans le panier, ils cohabitent avec des pigeons de jeu. Dans le cas contraire, ladite bague n'est pas nécessaire. Cette bague en caoutchouc est utilisée en cas de contrôle manuel souhaité dans les nationaux,

La Section 5, la seule couvrant le Brabant wallon, programme en 2026 exclusivement des Momignies en petite vitesse, 15 Soissons et 8 Saint-Soupplets en grande » vitesse. Si le lâcher est unique en grande vitesse, en petite vitesse par contre, deux heures d'ouverture sont, en 2026, opérationnelles suite à la demande entre autres de **Stéphane Libotte**, motivée par le souci de préserver les intérêts sportifs de la partie droite du Brabant wallon dans le résultat général imposé pour tout lâcher. La région de Ramillies-Perwez est consciente que le quorum de 15 paniers exigés ne sera pas toujours atteint, imposera un lâcher unique. Cette décision permettra d'éviter le résultat général.



Liberté contrôlée. Le premier engagement tant en vitesse (petite et grande organisées dans un même local) qu'en petit demi-fond impose de respecter par la suite dans toutes les catégories le lâcher de la première sortie. Ce qui n'empêche pas, au cours de la saison, de « fréquenter » les sociétés et les groupements de ce lâcher.

Néanmoins suivre en petit demi-fond une ligne de vol différente de celle de la vitesse est permis (C.F. : l'esprit de la libre circulation appliquée dans cette spécificité lors des saisons précédentes, oblige). L'imposition faite aux sociétés de « travailler » avec un Master Pas garantira le respect des mesures imposées. Par ailleurs, la fédération française a promis de délivrer le listing des amateurs belges qui ont retiré une licence dans « L'Hexagone » et seront de ce fait interdits de participer aux championnats belges.

Demi-fond. Après une nouvelle tentative sans succès de **Robert Krupa** de faire reconsidérer le cas de Soignies, le demi-fond fut davantage explicité. En 2026, outre un itinéraire commun, deux lâchers sont opérationnels en Hainaut-Brabant wallon. Le premier reprend les deux lâchers de grande vitesse de la ligne du Centre, le second les trois de la liste de l'Est. Le classement par trois est reconduit, la gratuité du résultat général d'un lâcher confirmée et sera réalisée, selon **Jean-Pierre Palm**, par la recherche de sponsorings. Par contre, il ne fut pas évoqué l'éventuelle reprise par l'EPR du Vierzon interprovincial de Derby Hainaut. **Robert Krupa** épingla l'absence de l'application de gestion des comptes, le non-établissement d'un budget, le déficit de l'application des compétences de l'AG. **Jean-Pierre Palm** répondit que cela sera pris en considération pour la prochaine AG.



Colloque non singulier. Le projet d'itinéraire 2026 de petit demi-fond reprend 17 journées. L'objectif poursuivi lors de sa confection fut de diversifier au maximum les étapes à des fins d'éviter des concentrations de contingents provinciaux en un même endroit. Ainsi en *Hainaut ZW1* (Sections 1 et 2), sont repris 11 Toury, 3 Montargis 2 Orléans Gidy et 1 Angerville. En *Nouveau Petit Club* (association Centre Charleroi-Petit Club 2025) sont programmés également 11 Toury, 4 Montargis, 1 Orléans Gidy et 1 Angerville. Ces projets d'itinéraire ne correspondent pas à celui des Flandres (Albi, Chateaudun, des étapes reprises de la ligne de l'Ouest ne convenant pas au Hainaut-Brabant wallon) ce qui pose problème à l'Agence Wybo.



Invitée en colloque singulier à partager avec son concurrent Bauwens et le comité provincial, cette dernière privilégie *in fine* l'itinéraire flamand, ce qui implique que le petit demi-fond de l'EPR sera intégralement convoyé par la firme

Bauwens qui souligna l'importance de concilier les couleurs des étiquettes à placer sur les paniers.

Florilège. Il fut confirmé que les rayons de vitesse doivent être compris entre 15 et 20 km, que toutefois des rayons de moins de 15 km peuvent être demandés sans pour autant voir les résultats repris sur le site de la fédération. Il fut rappelé la règle d'admission en totalité ou en partie d'une commune limitrophe partielle dans le rayon arrêté. Ce qui implique de la coordination dans l'utilisation des cartes. **Jean-Pierre Palm** fit remarquer que la Flandre orientale a envisagé de limiter les communes flamandes en Wallonie en se basant sur la fusion de communes de 1971 et non sur celle de 1976. **Robert Krupa**, lors de son ultime intervention, distribua un document où sont repris les principales « incohérences » retrouvées dans le Règlement sportif de l'EPR, version du 06.11.2025. Aucune suite ne fut donnée.



Benoît Deltenre leva la séance à 20h45.